



Un avenir pour le sport scolaire

☎ 01 43 58 97 90

☎ 01 43 58 97 74

✉ fbaneux.laligue@ufolep-usep.fr

Paris, le 20 février 2017

Nos Réf. : 16-17.105 (DL/ML/VM-fb)

A l'attention de Mesdames et Messieurs les :

Dossier suivi par Benoît LASNIER

blasnier.laligue@ufolep-usep.fr

06.01.07.26.60

- Président-e-s et Délégué-e-s des Comités départementaux

Chère présidente, Cher président,
Chère déléguée, Cher délégué,

Comme vous avez pu le constater en prenant connaissance des contrats de développement 2016-2017, le calcul des indicateurs retenus pour la dotation financière s'appuie sur un certain nombre de données concernant les rencontres s'étant déroulées sur votre territoire.

Actuellement, les seules données dont nous disposons sont celles déclarées dans l'enquête « Statistiques annuelles ». Elles ne sont pas suffisamment précises pour garantir une certaine équité. L'enquête qui vous est proposée, en cernant les pratiques rencontre par rencontre, permettra de disposer de données détaillées. Ces chiffres sont indispensables pour la constitution des dossiers de demande de subventions, que ce soit à l'attention de nos ministères de tutelle ou aux niveaux régional ou départemental.

Pour ce faire, nous vous invitons à saisir vos rencontres sur WebAffiligue au même titre que les licences sur Affiligue. Il va de soi que ces renseignements ne vous seront pas redemandés dans l'enquête statistique de fin d'année.

Nous attirons votre attention sur le fait que les données concernant les rencontres que vous avez déjà rentrées seront conservées.

Afin de vous accompagner dans ce dispositif, nous vous proposons en fichiers joints deux outils d'aide :

- Un tableau Excel qui vous permettra de collecter les données nécessaires au fur et à mesure du déroulement de vos rencontres. Ce tableau pourrait être par exemple envoyé aux délégués de secteur ou aux responsables d'associations afin qu'ils vous le fassent remonter si vous décidiez d'une saisie centralisée au niveau départemental. Bien entendu, chaque association peut, elle aussi, effectuer ces démarches de manière autonome.
- Un tutoriel pour vous guider dans cette démarche est également joint à cet envoi. Il pourra être utilisé notamment dans une perspective de formation des organisateurs (responsables d'associations ou d'associations de coordination) à la saisie de ces données.

Enfin, nous vous rappelons que l'année 2016-2017 est une année de transition qui vous permettra de vous approprier ce nouveau dispositif. Les difficultés locales seront examinées avec bienveillance.

Nous vous remercions par avance de votre implication et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien sincèrement,

Dominique LEBELLES
Secrétaire nationale de l'USEP
« Observatoire des pratiques,
Evaluation et Prospective »

Michel LACROIX
Secrétaire national de l'USEP
« Observatoire des pratiques,
Evaluation et Prospective »

Véronique MORERIA
Présidente nationale de l'USEP



Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

3, rue Récamier - 75341 PARIS Cedex 07

Tel. : 01.43.58.97.75 ou 90 - Fax : 01.43.58.97.74

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – SIRET N° 420.857.278.00014 – Code APE 9312Z

